Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Rapport du troisième trimestre de 2015 à l'intention des intervenants

wsib cspaat ONTARIO

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
Workplace Safety and Insurance Board

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

L'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation qui suit (le « rapport de gestion ») ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), ont été préparés par la direction au 30 septembre 2015 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ci-joints au 30 septembre 2015 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date ont été dressés conformément à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, en utilisant les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Dans le présent rapport de gestion, « CSPAAT » ou les mots « notre », « nous » ou « nos », se rapportent à la CSPAAT. Ce rapport de gestion daté du 30 septembre 2015 et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

L'information présentée dans le présent rapport de gestion comporte des montants fondés sur des estimations et des jugements éclairés. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion représentent les attentes, les estimations et les prévisions de la direction concernant les événements futurs fondées sur les renseignements actuellement accessibles et comportent des hypothèses, des risques inhérents et des incertitudes. Le lecteur est donc prié de noter que les résultats réels peuvent différer sensiblement de nos prévisions, car les circonstances et les événements futurs ne se produisent pas toujours de la façon prévue.

Le président-directeur général,

I. David Marshall

La chef des finances,

Pamela Steer

Le 9 décembre 2015
Toronto (Ontario)

Rapport de gestion

Table des matières

Rubrique	Page	Description
1. Revue du trimestre	4	Points saillants de notre rendement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015 comparativement aux périodes correspondantes de 2014
2. Résultats d'exploitation	7	Analyse détaillée de nos résultats financiers pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015 comparativement aux périodes correspondantes de 2014
3. Situation financière	17	Analyse des variations importantes dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 septembre 2015
4. Rapprochement du passif non provisionné suivant la suffisance	18	Explication et analyse des variations du passif non provisionné suivant la suffisance au 30 septembre 2015
5. Sommaire des résultats trimestriels	19	Aperçu de nos résultats financiers par trimestre
6. Perspectives	20	Perspectives d'avenir de notre organisme
7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	20	Énoncé de responsabilité relatif au contrôle interne à l'égard de l'information financière
8. Mesure financière non conforme aux IFRS	21	Définition de notre mesure financière non conforme aux IFRS
9. Énoncés prospectifs	21	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs
10. États financiers consolidés intermédiaires résumés	22	États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2015

1. Revue du trimestre

Points saillants de notre rendement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015 comparativement aux périodes correspondantes de 2014

Le rapport de gestion suivant doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la CSPAAT au 30 septembre 2015 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date (les « états financiers consolidés intermédiaires »).

Points saillants financiers pour le trimestre clos le 30 septembre 2015 comparativement au trimestre clos le 30 septembre 2014 :

- Nous avons affiché une perte globale totalisant 114 millions de dollars, soit la première perte comptabilisée depuis les dix derniers trimestres, qui ont tous dégagé un résultat global positif. Le total de la perte globale pour le troisième trimestre de 2015 reflète une perte de placement nette pour le trimestre occasionnée par un repli des marchés des actions et des marchandises, qui a été en partie contrebalancé par la solidité continue de notre performance opérationnelle attribuable à la croissance des produits tirés des primes.

- Les produits tirés des primes ont augmenté de 51 millions de dollars, ou 4,6 %, ce qui reflète principalement une augmentation de 3,1 % des gains assurables en raison d'une modeste croissance des secteurs de la fabrication et des services, et une légère hausse du taux de prime moyen imputé aux employeurs en 2015 par suite des changements dans la composition des secteurs d'activité et de l'élargissement de la protection en vertu de la législation présomptive pour les pompiers.

- Le portefeuille de placement de la CSPAAT a subi une perte de placement nette de 528 millions de dollars, représentant un rendement négatif de 2,1 % au cours du troisième trimestre, soit une diminution de 673 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Les résultats des stratégies des portefeuilles multiactifs (négatif de 2,5 %), des actions de sociétés ouvertes (négatif de 4,7 %) et des titres à revenu fixe (inchangé à 0,0 %) ont subi l'incidence négative des inquiétudes des investisseurs relativement à une croissance plus faible que prévu de l'économie en Chine et dans d'autres marchés émergents, ce qui a entraîné les marchés à la baisse. Le rendement des secteurs de l'immobilier et des infrastructures s'est établi à respectivement 1,7 % et 3,8 % s'appuyant sur la distribution des revenus et une hausse des évaluations par rapport au premier trimestre de 2015.

- Les paiements de prestations ont diminué de 12 millions de dollars, ou 2,0 %, ce qui représente une diminution des demandes de prestations de 1 104, ou 2,9 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, y compris des demandes de prestations immobilisées, ainsi qu'une baisse des demandes de prestations de 562, ou 4,6 %, de l'année de lésion considérée comparativement au troisième trimestre de 2014.

- Les charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts des prestations, ont augmenté de 14 millions de dollars, ou 8,3 %, ce qui tient compte d'une augmentation des charges liées à la mise au point et à l'intégration des systèmes de 7 millions de dollars, d'une augmentation des charges de régimes d'avantages à long terme de 6 millions de dollars, d'une augmentation des charges liées au matériel et à l'entretien de 4 millions de dollars et d'une augmentation des autres charges d'exploitation de 5 millions de dollars, le tout en partie contrebalancé par une baisse des charges au titre des créances irrécouvrables de 8 millions de dollars. Voir la rubrique 2 – Résultats d'exploitation, à la page 7, pour plus de détails.

- Les autres éléments du résultat global se sont établis à 15 millions de dollars, lesquels sont surtout attribuables à l'augmentation de 15 points de base du taux d'intérêt utilisé pour évaluer notre passif au titre des avantages du personnel comparativement à celui au 30 juin 2015, ce qui a été en partie contrebalancé par des pertes découlant du fait que les rendements sur les actifs des régimes ont été inférieurs aux produits d'intérêts.

Points saillants financiers pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 comparativement à la période de neuf mois close le 30 septembre 2014 :

- Nous avons dégagé un résultat global total de 1 506 millions de dollars, faisant état de la solidité continue de notre performance opérationnelle attribuable à la croissance des produits tirés des primes et à l'amélioration des résultats en matière de retour au travail, ce qui a entraîné une diminution des paiements de prestations.

- Les produits tirés des primes ont augmenté de 167 millions de dollars, ou 5,0 %, ce qui reflète essentiellement une augmentation de 2,5 % des gains assurables, en raison d'une modeste croissance des secteurs de la construction, des soins de santé, de la fabrication et des services, et d'une légère hausse du taux de prime moyen imputé aux employeurs en 2015 par suite des changements dans la composition des secteurs d'activité et de l'élargissement de la protection en vertu de la législation présomptive pour les pompiers, le tout contrebalancé par la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, ce qui témoigne des résultats techniques favorables. Nous continuons de dégager des flux de trésorerie positifs étant donné que les produits tirés des primes ont dépassé nos charges d'exploitation, ce qui nous a permis de transférer un montant de 1 020 millions de dollars des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation dans notre fonds de placement à la fin du troisième trimestre.

- Depuis le début de l'exercice, le rendement global des fonds est demeuré positif grâce à un bond des valeurs de l'actif étranger découlant de l'affaiblissement du dollar canadien et d'un rendement positif du marché privé et des obligations. Le rendement global des placements s'est établi à 2,5 % par rapport à 7,4 % pour la période correspondante de 2014. Le portefeuille de placements a atteint 25,3 milliards de dollars au 30 septembre 2015, représentant une hausse de 1,6 milliard de dollars par rapport au 31 décembre 2014. Les rendements des placements ont été solides ces dernières années et ont dépassé les attentes. Cependant, ces résultats ne doivent pas être extrapolés à l'avenir, et nous continuons de viser un taux de rendement de nos placements de 6,0 % par année sur une période de 10 à 15 ans consécutifs.

- Les paiements de prestations ont diminué de 69 millions de dollars, ou 3,8 %, ce qui représente une diminution de 2 142 des demandes de prestations, ou 4,5 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, y compris des demandes de prestations immobilisées, ainsi qu'une baisse de 1 262 des demandes de prestations, ou 4,9 %, de l'année de lésion considérée comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

- Les charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts des prestations, ont augmenté de 47 millions de dollars, ou 9,0 %, ce qui reflète une augmentation de 18 millions de dollars des charges liées au régime d'avantages à long terme du personnel, une augmentation de 12 millions de dollars des charges au titre du matériel et de l'entretien, une augmentation de 9 millions de dollars des salaires et avantages à court terme et une augmentation de 8 millions de dollars des autres charges d'exploitation. Voir la rubrique 2 – Résultats d'exploitation, à la page 7, pour plus de détails.

- Les autres éléments du résultat global se sont établis à 84 millions de dollars, lesquels sont surtout attribuables à l'augmentation de 15 points de base du taux d'intérêt utilisé pour évaluer notre passif au titre des avantages du personnel comparativement à celui au 31 décembre 2014.

- Notre passif non provisionné s'établissait à 6 659 millions de dollars au 30 septembre 2015, soit une diminution de 1 439 millions de dollars, ou 17,8 %, depuis le 31 décembre 2014.

Points saillants relatifs à l'exploitation pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 :

Légère diminution du volume de demandes de prestations. Le nombre de demandes de prestations enregistrées au cours du troisième trimestre de 2015 a baissé de 0,4 % comparativement au nombre enregistré au troisième trimestre de 2014, le nombre de demandes passant de 50 874 à 50 676. La différence découle d'une diminution de 0,8 % des demandes de prestations avec interruption de travail, qui

sont passées de 14 168 à 14 053, et d'une baisse de 0,2 % des demandes de prestations sans interruption de travail, qui sont passées de 36 706 à 36 623.

Compte tenu d'une réduction des demandes de prestations enregistrées et d'une hausse des gains assurables depuis le début de l'exercice, le taux de lésion avec interruption de travail s'est amélioré de 5,8 %, pour s'établir à 0,85 (auparavant 0,90).

Amélioration soutenue des perspectives pour les travailleurs blessés. Les travailleurs blessés de la province d'Ontario (la « province ») se rétablissent et reprennent le travail plus rapidement qu'auparavant. Les durées à court et à long terme se sont améliorées comparativement à celles de la période correspondante de l'exercice 2014, dont plusieurs ont diminué à un plancher historique. Au cours du troisième trimestre de 2015, seulement 3,6 % des travailleurs recevaient des prestations 12 mois après leur lésion comparativement à 4,1 % il y a un an.

L'amélioration des durées est attribuable à la favorisation constante d'un traitement rapide et spécialisé des lésions et des maladies. Au cours du troisième trimestre de 2015, 39,2 % des demandes ont été traitées au moyen des programmes de soins de santé intégrés de la CSPAAT, soit une hausse de 35,4 % par rapport à la période correspondante de 2014. Les résultats positifs du programme de transition professionnelle ont également contribué à ce succès, alors que, depuis le début de l'exercice, 80,5 % des travailleurs blessés ayant intégré le programme de transition professionnelle sont parvenus à trouver de l'emploi par rapport à 77 % pour la période correspondante de 2014.

Niveau élevé soutenu de satisfaction de la clientèle. La majorité de nos clients se disent de nouveau satisfaits des services fournis par la CSPAAT, comme en témoignent les résultats positifs obtenus au cours de 2015.

Sur le plan de la gestion des demandes de prestations, 85 % des employeurs inscrits qui ont présenté des demandes au cours des trois derniers mois sont satisfaits de la manière dont leur demande a été traitée par la CSPAAT. Le degré de satisfaction est comparable à celui du troisième trimestre de 2014 (86 %). Parmi les travailleurs blessés, 76 % étaient satisfaits, ce qui est semblable au taux du troisième trimestre de 2014 (75 %).

Sur le plan des services liés à la gestion des comptes, 89 % des employeurs étaient satisfaits, soit un résultat stable par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Les employeurs apprécient tout particulièrement la courtoisie du personnel (92 %) et la possibilité de choisir le moyen de communication avec la CSPAAT (90 %).

Réduction du volume des appels. Au cours du troisième trimestre de 2015, le service interne d'appel de la CSPAAT a reçu au total 1 883 nouvelles demandes d'appel, soit une baisse de 17 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent et de 7 % par rapport au trimestre précédent. Compte tenu d'un nombre moins élevé de contestations et d'une amélioration continue de la rapidité des décisions portées en appel, le nombre en cours de contestation des décisions a reculé de 4 % depuis le dernier trimestre, pour s'établir à 2 251.

Sur le plan de la rapidité des décisions portées en appel, le pourcentage des appels résolus dans un délai de six mois a légèrement diminué, passant de 88,9 % au dernier trimestre à 85,0 % au troisième trimestre de 2015. La diminution s'explique en partie par la saisonnalité; l'envoi des demandes d'appel par les tiers peut être reporté en raison des périodes de pointe des vacances (les vacances estivales entre autres), ce qui peut avoir une incidence négative sur la rapidité des décisions.

2. Résultats d'exploitation

Analyse détaillée de nos résultats financiers pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015 comparativement aux périodes correspondantes de 2014

Points saillants financiers

Tous les montants aux présentes sont en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Le tableau suivant présente nos résultats d'exploitation pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**
Produits				
Primes	1 216	1 162	3 621	3 441
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	(45)	(42)	(114)	(101)
	1 171	1 120	3 507	3 340
(Perte) revenu de placement net				
(Perte) revenu de placement	(488)	185	608	1 500
Frais de placement	(40)	(40)	(135)	(127)
	(528)	145	473	1 373
	643	**1 265**	**3 980**	**4 713**
Charges				
Coûts des prestations				
Paiements de prestations	574	586	1 741	1 810
Charges administratives liées aux demandes de prestations	99	100	296	295
Variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(65)	(216)	(10)	(7)
	608	470	2 027	2 098
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	15	14	43	44
Charges administratives et autres charges	87	68	286	227
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	62	72	202	220
	772	624	2 558	2 589
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	**(129)**	**641**	**1 422**	**2 124**
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	15	(75)	84	(330)
Total du résultat global	**(114)**	**566**	**1 506**	**1 794**
Total du résultat global attribuable aux :				
Intervenants de la CSPAAT	(57)	545	1 439	1 619
Participations ne donnant pas le contrôle	(57)	21	67	175
	(114)	**566**	**1 506**	**1 794**
Autres mesures				
Bénéfice des activités de base[1]	334	280	939	744
Rendement des placements[2]	(2,1) %	0,8 %	2,5 %	7,4 %

	30 sept. 2015	31 déc. 2014
Passif non provisionné[3]	(6 659)	(8 098)
Passif non provisionné suivant la suffisance[4]	(6 792)	(8 905)
Ratio de suffisance[4]	77,8 %	70,9 %

1. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, exclusion faite de l'incidence du revenu de placement net, des changements dans l'évaluation actuarielle et de tout élément considéré comme significatif et exceptionnel. Voir la rubrique 8 – Mesure financière non conforme aux IFRS.
2. Le rendement des placements correspond à la variation de la juste valeur du portefeuille de placements total, compte tenu des apports en capital et des retraits, avant les frais de placement.
3. Le passif non provisionné représente l'insuffisance de l'actif net attribuable aux intervenants de la CSPAAT à la date de clôture. Le total de l'insuffisance de l'actif de 3 942 millions de dollars au 30 septembre 2015 (5 454 millions de dollars au 31 décembre 2014) est attribué aux intervenants de la CSPAAT et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la CSPAAT. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la CSPAAT détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 2 717 millions de dollars au 30 septembre 2015 (2 644 millions de dollars au 31 décembre 2014) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite des employés de la CSPAAT et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'insuffisance de l'actif attribuable aux intervenants de la CSPAAT au 30 septembre 2015 était de 6 659 millions de dollars (8 098 millions de dollars au 31 décembre 2014), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états de la situation financière consolidés intermédiaires pour plus de détails.
4. Voir la rubrique 4 – Rapprochement du passif non provisionné suivant la suffisance pour plus de détails.

Primes

Voici un sommaire des primes pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
			Variation				Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Primes versées par les employeurs de l'annexe 1								
Primes brutes de l'annexe 1	1 187	1 131	56	5,0	3 528	3 351	177	5,3
Intérêts et pénalités	13	13	-	-	42	36	6	16,7
	1 200	1 144	56	4,9	3 570	3 387	183	5,4
Charges administratives des employeurs de l'annexe 2	16	18	(2)	(11,1)	51	54	(3)	(5,6)
	1 216	1 162	54	4,6	3 621	3 441	180	5,2
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	(45)	(42)	(3)	(7,1)	(114)	(101)	(13)	(12,9)
	1 171	**1 120**	**51**	**4,6**	**3 507**	**3 340**	**167**	**5,0**

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2015, les primes brutes ont augmenté de 56 millions de dollars, ou 5,0 %, reflétant le montant de 36 millions de dollars attribuable à une augmentation de 3,1 % des gains assurables et un montant de 20 millions de dollars, attribuable à la légère hausse du taux de prime moyen imputé aux employeurs en 2015 par suite des changements dans la composition des secteurs d'activité et de l'élargissement de la protection en vertu de la législation présomptive pour les pompiers.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, les primes brutes ont augmenté de 177 millions de dollars, ou 5,3 %, ce qui tient compte d'un montant de 88 millions de dollars attribuable à une augmentation de 2,5 % des gains assurables et de 89 millions de dollars attribuable à une légère hausse du taux de prime moyen imputé aux employeurs en 2015 par suite des changements dans la composition des secteurs privés et de l'élargissement de la protection en vertu de la législation présomptive pour les pompiers.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, les versements au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net, ont augmenté en raison de la hausse des remboursements offerts en vertu des programmes de tarification par incidence rétrospectifs, surtout la Nouvelle méthode expérimentale de tarification par incidence (« NMETI »), ce qui témoigne des résultats techniques favorables.

Les diagrammes suivants présentent les différentes composantes des revenus pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2015 et 2014 :

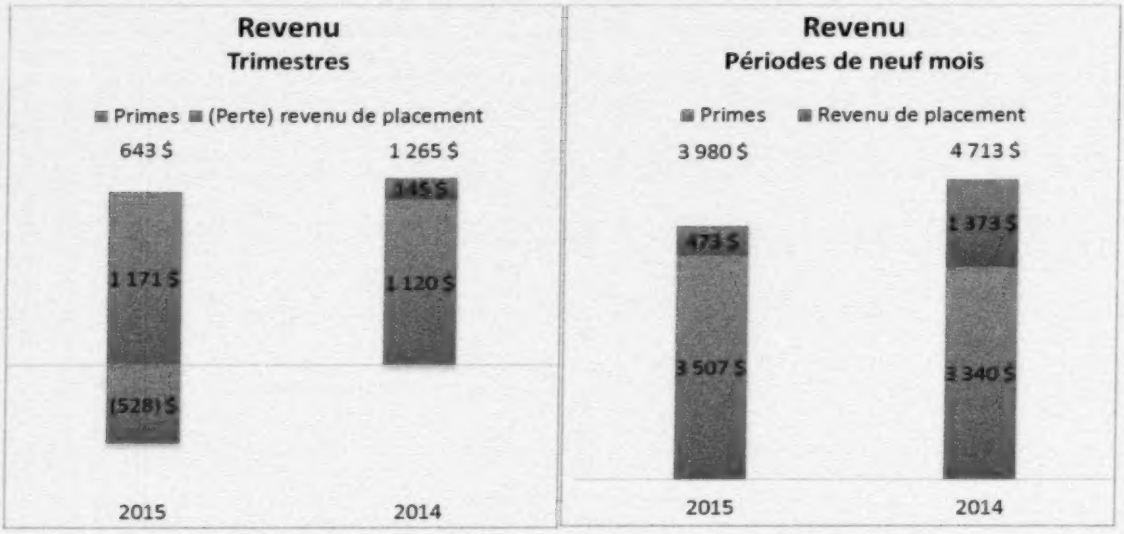

Revenu de placement net

Voici un sommaire du revenu (de la perte) de placement, réparti par catégorie d'actifs, pour les trimestres et les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre							
Catégorie d'actifs	**2015**				**2014**			
(en millions de dollars canadiens)	**(Perte) revenu de placement**	**Rendement %**	**Valeur liquidative[1]**	**%**	**Revenu (perte) de placement**	**Rendement %**	**Valeur liquidative[1]**	**%**
Actions de sociétés ouvertes	(414)	(4,7)	8 956	35,4	68	0,8	8 317	36,1
Revenu fixe	-	-	6 285	24,8	60	1,1	5 722	24,8
Portefeuilles multiactifs	(153)	(2,5)	5 834	23,1	(2)	-	5 283	22,9
Immobilier	42	1,7	2 076	8,2	40	1,5	1 953	8,5
Infrastructures	36	3,8	1 053	4,2	18	5,0	585	2,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	-	1 019	4,0	1	-	1 129	4,9
Autres	-	-	68	0,3	-	-	70	0,3
(Perte) revenu de placement	**(488)**	**(2,1)**	**25 291**	**100,0**	**185**	**0,8**	**23 059**	**100,0**
Frais de placement	(40)				(40)			
(Perte) revenu de placement net	**(528)**				**145**			

1. La valeur liquidative totale comprend la trésorerie, les débiteurs et les fournisseurs ainsi que les dérivés liés aux placements.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2015, le revenu de placement net a diminué de 673 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui traduit un rendement global négatif de 2,1 % ou une perte de placement nette de 528 millions de dollars pour le troisième trimestre. Le rendement des stratégies visant les actions de sociétés ouvertes (négatif de 4,7 %), les portefeuilles multiactifs (négatif de 2,5 %) et les titres à revenu fixe (inchangé à 0,0 %) a diminué. Les

actions de sociétés ouvertes se sont repliées au troisième trimestre en raison de l'affaiblissement des marchés des actions et des marchandises. L'éventualité d'une augmentation des taux d'intérêt a également miné la confiance du marché, et le rendement des obligations a été négligeable. Le rendement des placements dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures s'est élevé à respectivement 1,7 % et 3,8 % en raison principalement des rendements du revenu.

Catégorie d'actifs	Neuf mois clos les 30 septembre							
	2015				2014			
(en millions de dollars canadiens)	Revenu de placement	Rendement %	Valeur liquidative[1]	%	Revenu de placement	Rendement %	Valeur liquidative[1]	%
Actions de sociétés ouvertes	274	3,1	8 956	35,4	613	8,0	8 317	36,1
Revenu fixe	145	2,5	6 285	24,8	295	6,1	5 722	24,8
Portefeuilles multiactifs	41	0,6	5 834	23,1	426	8,7	5 283	22,9
Immobilier	90	3,3	2 076	8,2	120	4,7	1 953	8,5
Infrastructures	55	4,8	1 053	4,2	42	9,7	585	2,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	-	1 019	4,0	4	-	1 129	4,9
Autres	-	-	68	0,3	-	-	70	0,3
Revenu de placement	**608**	**2,5**	**25 291**	**100,0**	**1 500**	**7,4**	**23 059**	**100,0**
Frais de placement	(135)				(127)			
Revenu de placement net	**473**				**1 373**			

1. La valeur liquidative totale comprend la trésorerie, les débiteurs et les fournisseurs ainsi que les dérivés liés aux placements.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, le revenu de placement net a diminué de 900 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est imputable au rendement global de 2,5 % depuis le début de l'exercice. Depuis le début de l'exercice, le rendement global des fonds est demeuré positif grâce à un bond de la valeur des actifs étrangers découlant de l'affaiblissement du dollar canadien et d'un rendement positif des secteurs de l'immobilier (positif de 3,3 %), des infrastructures (positif de 4,8 %) et des rendements du revenu fixe (positif de 2,5 %).

Les diagrammes suivants présentent les différentes composantes de la valeur liquidative aux 30 septembre 2015 et 2014 :

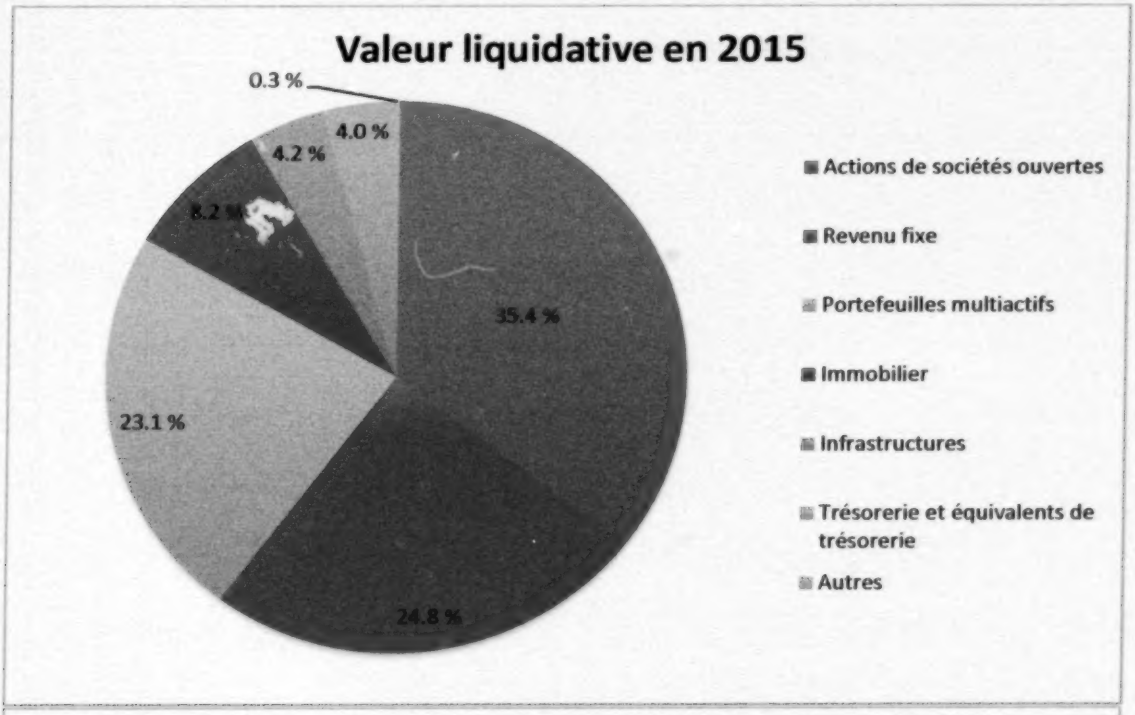

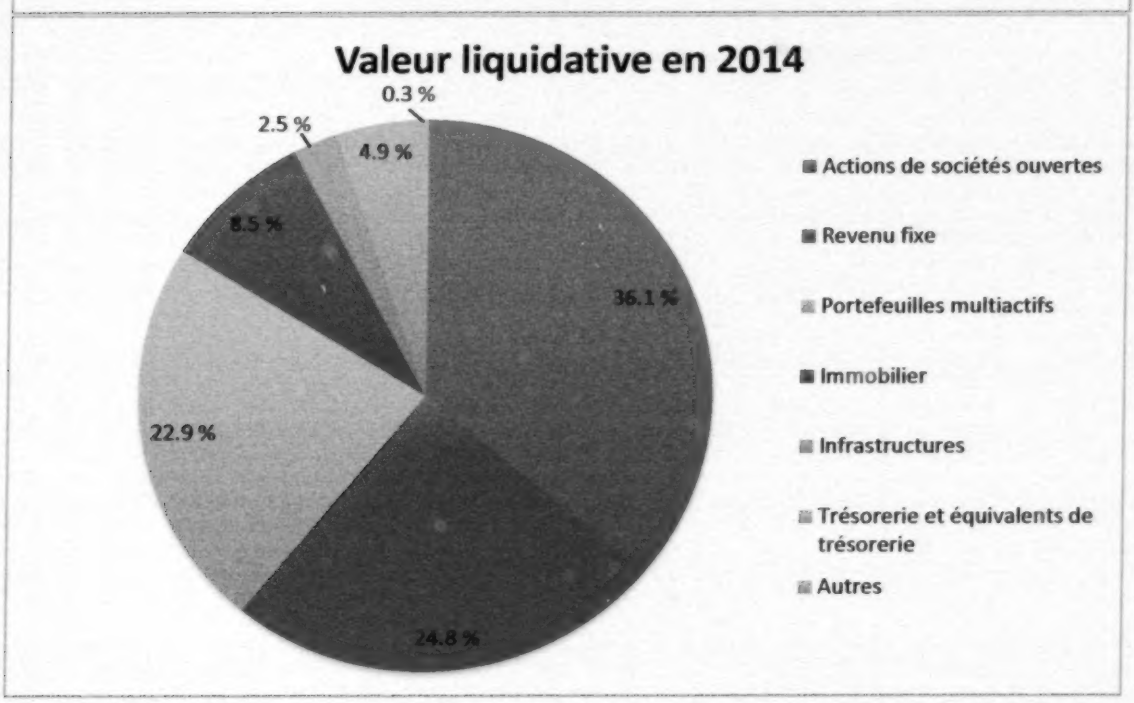

Coûts des prestations

Les coûts des prestations sont composés des éléments suivants : i) les paiements de prestations à l'intention ou au nom des travailleurs blessés; ii) les charges administratives liées aux demandes de prestations, qui représentent une estimation des coûts d'administration nécessaires pour appuyer nos programmes d'indemnisation; et iii) les variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future, qui représentent un rajustement des estimations actuarielles des charges futures liées aux demandes de prestations existant à la date des états de la situation financière consolidés intermédiaires.

Voici un sommaire des coûts des prestations pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
			Variation				Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Paiements de prestations	574	586	(12)	(2,0)	1 741	1 810	(69)	(3,8)
Charges administratives liées aux demandes de prestations	99	100	(1)	(1,0)	296	295	1	0,3
Variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(65)	(216)	151	69,9	(10)	(7)	(3)	(42,9)
Total des coûts des prestations	**608**	**470**	**138**	**29,4**	**2 027**	**2 098**	**(71)**	**(3,4)**

Paiements de prestations

Les paiements de prestations représentent les sommes versées au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre à l'intention ou au nom des travailleurs blessés et sont composés des éléments suivants :

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos le 30 septembre			
			Variation				Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Perte de gains	206	211	(5)	(2,4)	618	645	(27)	(4,2)
Pension des travailleurs	143	149	(6)	(4,0)	436	450	(14)	(3,1)
Soins de santé	104	106	(2)	(1,9)	331	340	(9)	(2,6)
Perte économique future	53	58	(5)	(8,6)	161	174	(13)	(7,5)
Prestations de survivant	47	46	1	2,2	140	134	6	4,5
Fournisseurs externes	8	10	(2)	(20,0)	26	34	(8)	(23,5)
Perte non économique	10	12	(2)	(16,7)	32	36	(4)	(11,1)
Autres	3	(6)	9	100+	(3)	(3)	-	-
Total des paiements de prestations	**574**	**586**	**(12)**	**(2,0)**	**1 741**	**1 810**	**(69)**	**(3,8)**

Voici un sommaire des variations importantes relatives aux paiements de prestations pour le trimestre clos le 30 septembre 2015 :

- Les prestations pour perte de gains ont diminué par suite surtout de l'amélioration de la gestion des demandes de prestations qui a découlé de meilleurs résultats en matière de rétablissement et de retour au travail, reflétant une réduction de 2 746 des demandes de prestations non immobilisées, ou 12,4 %, au 30 septembre 2015.

- Les indemnités pour perte économique future et les pensions des travailleurs ont diminué, une diminution naturelle attribuable à la mortalité ou au nombre de prestataires ayant atteint l'âge de 65 ans (âge auquel le versement de prestations cesse). Ces programmes ont été supprimés.
- La charge au titre des fournisseurs externes a diminué, en raison surtout du moins grand nombre de lésions avec interruption de travail et d'une approche plus ciblée de retour au travail.

Voici un sommaire des variations importantes relatives aux versements de prestations pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 :

- Les prestations pour perte de gains ont diminué par suite surtout de l'amélioration de la gestion des demandes de prestations qui a découlé de meilleurs résultats en matière de rétablissement et de retour au travail, reflétant une réduction de 4 484 des demandes de prestations non immobilisées, ou 10,2 %, au 30 septembre 2015. Le taux de lésion avec interruption de travail a diminué de 5,8 %, pour s'établir à 0,85 lésion par 100 travailleurs, ce qui a aussi contribué à réduire les prestations pour perte de gains.
- Les indemnités pour perte économique future et les pensions des travailleurs ont diminué, une diminution naturelle attribuable à la mortalité ou au nombre de prestataires ayant atteint l'âge de 65 ans (âge auquel le versement de prestations cesse). Ces programmes ont été supprimés.
- La charge au titre des fournisseurs externes a diminué, en raison surtout du moins grand nombre de lésions avec interruption de travail et d'une approche plus ciblée de retour au travail.

Charges administratives liées aux demandes de prestations

Les charges administratives liées aux demandes de prestations reflètent les parties des charges administratives et autres charges et des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement attribuées aux coûts des prestations. Voici un sommaire des charges administratives liées aux demandes de prestations pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
			Variation				Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Attribution des charges administratives et autres charges	95	100	(5)	(5,0)	283	295	(12)	(4,1)
Attribution des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	4	-	4	100+	13	-	13	100+
Total des charges administratives liées aux demandes de prestations	**99**	**100**	**(1)**	**(1,0)**	**296**	**295**	**1**	**0,3**

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, un plus grand pourcentage de la répartition des charges administratives liées aux demandes de prestations en raison des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement a été appliqué comparativement à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent, alors que le total des charges administratives liées aux demandes de prestations a été comparable à celui de la période correspondante de 2014.

Variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**
Variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(65)	(216)	(10)	(7)

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2015, les variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future tiennent compte principalement d'une baisse moins importante des coûts des nouvelles demandes de prestations par rapport à la période correspondante de 2014.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, les variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future reflètent principalement les résultats favorables relativement aux prestations pour perte de gains.

Les variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	
Dette au titre de l'indemnisation future au 31 décembre 2014	**26 800**
Paiements effectués en 2015 pour les années de lésion précédentes	(1 869)
Intérêts au titre de la désactualisation[1]	917
Passifs assumés pour l'année de lésion 2015	1 178
Gains actuariels[2]	(236)
Dette au titre de l'indemnisation future au 30 septembre 2015	**26 790**
Variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	**(10)**

1. La désactualisation représente les charges d'intérêts estimatives de la dette au titre de l'indemnisation future, compte tenu du taux d'actualisation, de la dette au titre de l'indemnisation future au début de la période et des paiements effectués au cours de la période.
2. La majeure partie des gains actuariels se rattache aux prestations pour perte de gains.

Charges administratives et autres charges

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
			Variation				Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Salaires et avantages à court terme	102	100	2	2,0	306	297	9	3,0
Régimes d'avantages à long terme du personnel	38	32	6	18,8	114	96	18	18,8
Créances irrécouvrables	(2)	6	(8)	(100+)	25	25	-	-
Communications	2	2	-	-	8	7	1	14,3
Amortissement	4	3	1	33,3	9	9	-	-
Matériel et entretien	16	12	4	33,3	46	34	12	35,3
Installations	10	9	1	11,1	29	28	1	3,6
Mise au point et intégration des systèmes	1	(6)	7	100+	3	3	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	2	1	1	100,0	4	1	3	100+
Autres	9	9	-	-	25	22	3	13,6
	182	168	14	8,3	569	522	47	9,0
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts des prestations	(95)	(100)	5	5,0	(283)	(295)	12	4,1
Total des charges administratives et autres charges	**87**	**68**	**19**	**27,9**	**286**	**227**	**59**	**26,0**

Voici un sommaire des variations importantes des charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts des prestations, pour le trimestre clos le 30 septembre 2015 :

- Les régimes d'avantages à long terme du personnel ont augmenté surtout à cause d'une diminution de 70 points de base (de 4,7 % à 4,0 %) des taux d'intérêt utilisés pour évaluer nos obligations au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, ce qui comprend l'assurance-vie, l'assurance pour soins dentaires et l'assurance-maladie complémentaire.
- Les créances irrécouvrables ont diminué du fait, principalement, d'une meilleure recouvrabilité et d'une diminution du nombre de comptes envoyés à des agences de recouvrement.
- Les charges liées au matériel et à l'entretien ont augmenté, ce qui reflète la hausse des coûts des activités de soutien liés aux infrastructures.
- Les charges liées à la mise au point et à l'intégration des systèmes se sont accrues en raison surtout de l'inscription à l'actif des coûts de développement admissibles au cours de l'exercice précédent.

Voici un sommaire des variations importantes des charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts des prestations, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 :

- Les salaires et avantages à court terme ont augmenté à l'instar des pressions inflationnistes et des coûts plus élevés du personnel temporaire qui vient en appui à nos efforts de transformation opérationnelle.
- Les régimes d'avantages à long terme du personnel ont augmenté surtout à cause d'une diminution de 70 points de base (de 4,7 % à 4,0 %) des taux d'intérêt utilisés pour évaluer nos obligations au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, ce qui comprend l'assurance-vie, l'assurance pour soins dentaires et l'assurance-maladie complémentaire.
- Les charges liées au matériel et à l'entretien ont augmenté, ce qui reflète la hausse des coûts des activités de soutien liés aux infrastructures.

Les diagrammes suivants présentent les charges administratives et autres charges et les charges liées aux demandes de prestations pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 septembre 2015 et 2014 :

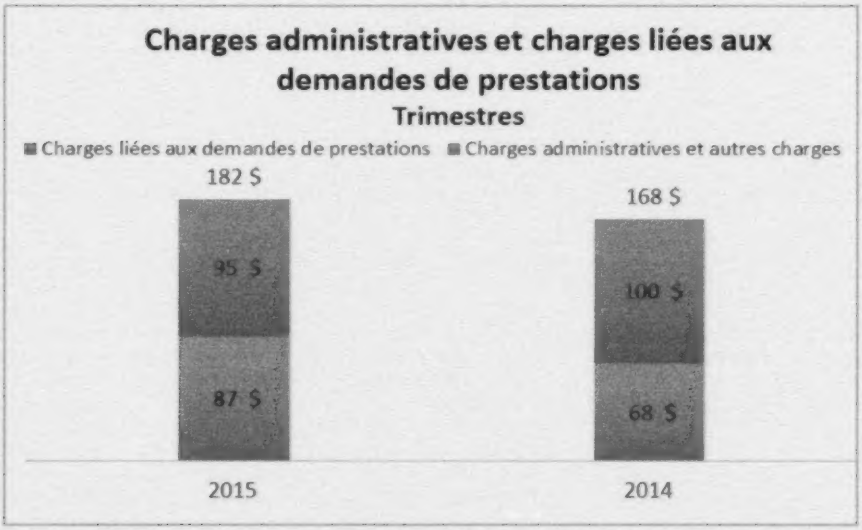

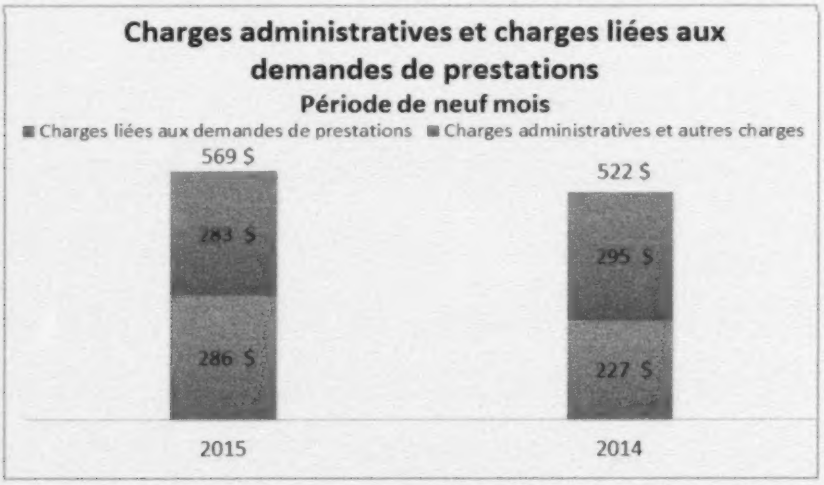

Charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
			Variation				Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Obligations sanctionnées par la loi								
Loi sur la santé et la sécurité au travail	24	25	(1)	(4,0)	71	72	(1)	(1,4)
Coûts de prévention du ministère du Travail	27	28	(1)	(3,6)	82	82	-	-
	51	53	(2)	(3,8)	153	154	(1)	(0,6)
Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	5	5	-	-	15	15	-	-
Programme de consultation sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail								
Bureau des conseillers des travailleurs	3	2	1	50,0	9	9	-	-
Bureau des conseillers des employeurs	1	1	-	-	3	3	-	-
	4	3	1	33,3	12	12	-	-
Total des obligations sanctionnées par la loi	**60**	**61**	**(1)**	**(1,6)**	**180**	**181**	**(1)**	**(0,6)**
Engagements de financement								
Subventions	-	-	-	-	1	1	-	-
Rabais pour les programmes de sécurité	6	11	(5)	(45,5)	34	38	(4)	(10,5)
Total des engagements de financement	**6**	**11**	**(5)**	**(45,5)**	**35**	**39**	**(4)**	**(10,3)**
	66	**72**	**(6)**	**(8,3)**	**215**	**220**	**(5)**	**(2,3)**
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts des prestations	(4)	-	(4)	(100+)	(13)	-	(13)	(100+)
Total des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	**62**	**72**	**(10)**	**(13,9)**	**202**	**220**	**(18)**	**(8,2)**

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, les charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement, avant l'affectation aux coûts des prestations, ont diminué de respectivement 6 millions de dollars, ou 8,3 %, et 5 millions de dollars, ou 2,3 %, ce qui tient compte d'une baisse des rabais pour les programmes de sécurité.

3. Situation financière

Analyse des variations importantes dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 septembre 2015

Les variations dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires sont comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	30 sept. 2015	31 déc. 2014	Variation $	Variation %	Commentaire
Actif					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 348	1 473	(125)	(8,5)	Se reporter aux états des flux de trésorerie consolidés intermédiaires figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.
Débiteurs	1 447	1 303	144	11,1	Augmentation de la provision pour un supplément lié à la tarification par incidence.
Actions de sociétés ouvertes	9 381	9 136	245	2,7	Augmentation nette principalement attribuable à la variation de la juste valeur et aux cotisations. Voir la rubrique 2 – Résultats d'exploitation, pour plus de détails.
Obligations	6 690	6 307	383	6,1	
Actifs dérivés	61	158	(97)	(61,4)	
Autres placements	7 934	6 960	974	14,0	
Immobilisations corporelles	121	124	(3)	(2,4)	Aucune variation importante.
Immobilisations incorporelles	150	110	40	36,4	Augmentation attribuable à la mise en œuvre d'un nouveau système.
Passif					
Fournisseurs et charges à payer	1 228	1 186	42	3,5	Aucune variation importante.
Passifs dérivés	149	97	52	53,6	Augmentation essentiellement attribuable aux fluctuations de notre situation de couverture du change de notre portefeuille de placements.
Dette à long terme	52	52	-	-	Aucune variation importante.
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	1 679	1 663	16	1,0	Aucune variation importante.
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	1 176	1 227	(51)	(4,2)	Aucune variation importante.
Dette au titre de l'indemnisation future	26 790	26 800	(10)	-	Aucune variation importante. Voir la rubrique 2 – Résultats d'exploitation, pour plus de détails.
Passif non provisionné	(6 659)	(8 098)	1 439	17,8	Total du résultat global attribuable aux intervenants de la CSPAAT.
Passif non provisionné suivant la suffisance	(6 792)	(8 905)	2 113	23,7	Le passif non provisionné suivant la suffisance a diminué en raison de l'amélioration continue de la performance de l'exploitation découlant de la croissance des produits tirés des primes et de la diminution des paiements de prestations. Voir la rubrique Capitalisation et gestion du capital dans les états financiers annuels consolidés audités pour plus d'informations.
Ratio de suffisance	77,8 %	70,9 %		6,9 %	

4. Rapprochement du passif non provisionné suivant la suffisance

Explication et analyse des variations du passif non provisionné suivant la suffisance au 30 septembre 2015

Le ratio de suffisance est calculé en comparant l'actif total et le passif total avec certains actifs et passifs évalués sur une base différente de celle qui est prévue par les IFRS. Aux fins du calcul du ratio de suffisance, les montants du total des actifs, comme ils sont présentés dans les états consolidés de la situation financière, sont ajustés pour tenir compte de l'évaluation selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation.

Selon cette méthode, les actifs d'investissement sont évalués à la juste valeur rajustée pour tenir compte des profits et pertes non amortis relativement au taux de rendement prévu à long terme de ces actifs, moins les intérêts détenus par des tiers (participations ne donnant pas le contrôle). Les profits et pertes de placement qui diffèrent du taux de rendement prévu à long terme sont amortis sur une période de cinq ans. La valeur des obligations au titre des régimes d'avantages du personnel est déterminée au moyen d'une évaluation actuarielle selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation plutôt que selon le marché.

Au 30 septembre 2015, le ratio de suffisance, comme il est défini dans le *Règlement de l'Ontario 141/12* et modifié par le *Règlement de l'Ontario 338/13* (collectivement, les « règlements de l'Ontario »), se situait à 77,8 % (70,9 % au 31 décembre 2014). Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du passif non provisionné selon les IFRS et le ratio de suffisance :

(en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2015	31 décembre 2014
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT selon les IFRS	6 659	8 098
Ajouter (déduire) : ajustements selon les règlements de l'Ontario :		
Variations dans l'évaluation des actifs d'investissement	652	1 407
Variations dans l'évaluation du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	(414)	(417)
Variations dans l'évaluation des actifs d'investissement attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(105)	(183)
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT suivant la suffisance	**6 792**	**8 905**
Ratio de suffisance	**77,8 %**	**70,9 %**

5. Sommaire des résultats trimestriels

Aperçu de nos résultats financiers par trimestre

Principales informations financières pour les huit derniers trimestres clos le 30 septembre 2015 :

	2015			2014				2013
(en millions de dollars canadiens)	**T3**	**T2**	**T1**	**T4**	**T3**	**T2**	**T1**	**T4**
Primes nettes	1 171	1 202	1 134	1 127	1 120	1 093	1 127	1 034
(Perte) revenu de placement net	(528)	(308)	1 309	554	145	519	709	894
Coûts des prestations								
Paiements de prestations	574	575	592	610	586	612	612	629
Charges administratives liées aux demandes de prestations	99	98	99	68	100	93	102	92
Variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(65)	(7)	62	(153)	(216)	111	98	(330)
	608	666	753	525	470	816	812	391
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	15	14	14	15	14	15	15	15
Charges administratives et autres charges	87	115	84	131	68	84	75	144
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	62	66	74	56	72	72	76	52
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(129)	33	1 518	954	641	625	858	1 326
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel (autres éléments du résultat global)	15	193	(124)	34	(75)	(114)	(141)	308
Total du résultat global	(114)	226	1 394	988	566	511	717	1 634
Total du résultat global attribuable aux intervenants de la CSPAAT	(57)	258	1 238	921	545	445	629	1 523
Autres mesures								
Bénéfice des activités de base[1]	334	334	271	247	280	217	247	102
Rendement des placements (%)[2]	(2,1)	(1,2)	6,0	2,7	0,8	2,6	3,8	5,0
Passif non provisionné[3]	6 659	6 602	6 860	8 098	9 019	9 564	10 009	10 638
Passif non provisionné suivant la suffisance[4]	6 792	7 539	8 313	8 905	9 537	10 457	10 905	11 325

Un certain nombre de tendances et de facteurs périodiques, comme les emplois saisonniers ainsi que la conjoncture générale de l'économie et du marché, ont des répercussions sur nos produits et charges trimestriels. Les gains assurables qui fluctuent en fonction des taux d'emploi dans les industries que nous assurons ont aussi une incidence sur nos produits tirés des primes. Le revenu de placement net a reculé au cours du troisième trimestre, ce qui est un signe de faiblesse occasionnée principalement par l'affaiblissement des marchés des actions et des marchandises.

1. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, exclusion faite de l'incidence du revenu de placement net, des changements dans l'évaluation actuarielle et de tout élément considéré comme significatif et exceptionnel. Voir la rubrique 8 – Mesure financière non conforme aux IFRS.
2. Le rendement des placements correspond à la variation de la juste valeur du portefeuille de placements total, compte tenu des apports en capital et des retraits, avant les frais de placement. Ne correspond pas aux chiffres annuels en raison de l'arrondissement.
3. Le passif non provisionné représente l'insuffisance de l'actif net attribuable aux intervenants de la CSPAAT à la date de clôture. Le total de l'insuffisance de l'actif de 3 942 millions de dollars au 30 septembre 2015 (5 454 millions de dollars au 31 décembre 2014) est attribué aux intervenants de la CSPAAT et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la CSPAAT. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la CSPAAT détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 2 717 millions de dollars au 30 septembre 2015 (2 644 millions de dollars au 31 décembre 2014) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite des employés de la CSPAAT et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'insuffisance de l'actif attribuable aux intervenants de la CSPAAT au 30 septembre 2015 était de 6 659 millions de dollars (8 098 millions de dollars au 31 décembre 2014), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états de la situation financière consolidés intermédiaires pour plus de détails.
4. Voir la rubrique 4 – Rapprochement du passif non provisionné suivant la suffisance pour plus de détails.

6. Perspectives

Perspectives d'avenir de notre organisme

Attentes initiales pour 2015	Perspectives actuelles pour 2015
Primes. Modeste augmentation attribuable à une hausse de 3,0 % des gains assurables et aucune augmentation des taux de prime moyens officiels, contrebalancées par une augmentation de 8 millions de dollars de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs.	*Primes.* Diminution des gains assurables à 2,5 % pour tenir compte des tendances actuelles, contrebalancée par une hausse de 20 millions de dollars de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs.
Revenu de placement net. Nous prévoyons que le revenu de placement annuel gravitera autour de 6,0 % à long terme.	*Revenu de placement net.* Diminution à 4,0 % pour 2015 imputable aux conditions de marché actuelles.
Coûts des prestations. Tendance soutenue à la baisse attribuable à l'amélioration des résultats d'exploitation.	*Coûts des prestations.* Aucune variation importante.
Charges administratives et autres charges. Légère augmentation qui s'explique par l'augmentation du passif au titre du régime de retraite et des charges liées à la mise au point et à l'intégration des nouveaux systèmes.	*Charges administratives et autres charges.* Aucune variation importante.
Obligations sanctionnées par la loi. Modeste augmentation attribuable à la hausse des rabais pour les programmes de sécurité.	*Obligations sanctionnées par la loi.* Diminution attribuable à une baisse des rabais pour les programmes de sécurité.
Passif non provisionné. Selon le provisionnement actuel, le niveau des prestations et l'évaluation réalisée conformément aux normes comptables et actuarielles en vigueur, nous estimons que notre passif non provisionné continuera à décroître en 2015 et par la suite, reflétant l'amélioration constante de notre rendement opérationnel.	*Passif non provisionné.* Aucune variation importante.

7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Énoncé de responsabilité relatif au contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés intermédiaires, dans les limites raisonnables de l'importance relative, incombe à la direction. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CSPAAT est conçu de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés intermédiaires ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction est également responsable de la préparation et de la présentation des informations financières additionnelles incluses dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'elles sont conformes aux états financiers consolidés intermédiaires.

8. Mesure financière non conforme aux IFRS

Définition de notre mesure financière non conforme aux IFRS

Bénéfice des activités de base

La CSPAAT a adopté une mesure financière non conforme aux IFRS – le « bénéfice des activités de base » – dans le but d'aider les parties intéressées à mieux comprendre notre performance d'exploitation sous-jacente. Cette mesure nous paraît pertinente, car elle indique la façon dont nous gérons nos activités et constitue une méthode cohérente pour évaluer notre performance sous-jacente. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, exclusion faite de l'incidence du revenu de placement, des changements dans les évaluations actuarielles et de tout élément considéré comme significatif et exceptionnel. Cette mesure n'a pas de définition standardisée prescrite par les IFRS et n'est pas nécessairement comparable aux mesures portant un nom semblable utilisées par d'autres organismes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du bénéfice des activités de base et du total du résultat global, qui représente la mesure financière calculée et présentée selon les IFRS qui s'en rapproche le plus :

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**
Total du résultat global pour la période	(114)	566	1 506	1 794
Ajouter (déduire) : revenu (perte) de placement net	528	(145)	(473)	(1 373)
Déduire : variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(65)	(216)	(10)	(7)
Ajouter (déduire) : variations dans l'évaluation actuarielle des régimes d'avantages du personnel	(15)	75	(84)	330
Bénéfice des activités de base	**334**	**280**	**939**	**744**

9. Énoncés prospectifs

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce rapport de gestion contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « prévoit », ou « est d'avis », « prévu au budget », « estime », « est prévu », « fait des prévisions », « a l'intention de », « planifie », « aura lieu », ou des variations de ces termes, ou indiquent que certaines mesures, ou certains événements ou résultats « pourraient », « peuvent », « devraient », respectivement être pris, se produire ou être atteints. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles, diverses hypothèses et analyses, l'évolution de la conjoncture et autres facteurs qui, à notre avis, sont appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs comprennent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent de ceux anticipés dans nos énoncés prospectifs.

Nous croyons que les attentes représentées par nos énoncés prospectifs sont raisonnables; cependant, rien ne garantit que ces attentes s'avèrent exactes. L'objectif des énoncés prospectifs est de fournir au lecteur une description des attentes de la direction en ce qui concerne notre rendement financier anticipé. Ces énoncés pourraient ne pas être appropriés à d'autres fins. De plus, à moins d'avis contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont faits à la date de sa publication et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour publiquement ou à les réviser, en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi ou les règlements applicables l'exigent.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États de la situation financière consolidés intermédiaires résumés

Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Note	30 septembre 2015	31 décembre 2014
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 348	1 473
Débiteurs		1 447	1 303
Actions de sociétés ouvertes	3	9 381	9 136
Obligations	3	6 690	6 307
Actifs dérivés	3	61	158
Autres placements	3	7 934	6 960
Immobilisations corporelles		121	124
Immobilisations incorporelles		150	110
Total de l'actif		**27 132**	**25 571**
Passif			
Fournisseurs et charges à payer		1 228	1 186
Passifs dérivés		149	97
Dette à long terme		52	52
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite		1 679	1 663
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	4	1 176	1 227
Dette au titre de l'indemnisation future	5	26 790	26 800
Total du passif		**31 074**	**31 025**
Insuffisance de l'actif			
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT		(6 659)	(8 098)
Participations ne donnant pas le contrôle		2 717	2 644
Insuffisance totale de l'actif		**(3 942)**	**(5 454)**
Total du passif et de l'insuffisance de l'actif		**27 132**	**25 571**

Engagements et passifs éventuels (note 6)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États du résultat global consolidés intermédiaires résumés

Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Note	Trimestres clos les 30 septembre 2015	Trimestres clos les 30 septembre 2014	Neuf mois clos les 30 septembre 2015	Neuf mois clos les 30 septembre 2014
Produits					
Primes		1 216	1 162	3 621	3 441
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net		(45)	(42)	(114)	(101)
		1 171	1 120	3 507	3 340
(Perte) revenu de placement net					
(Perte) revenu de placement	3	(488)	185	608	1 500
Frais de placement	3	(40)	(40)	(135)	(127)
Total (de la perte) du revenu de placement net		(528)	145	473	1 373
Total des produits		**643**	**1 265**	**3 980**	**4 713**
Charges					
Coûts des prestations					
Paiements de prestations		574	586	1 741	1 810
Charges administratives liées aux demandes de prestations		99	100	296	295
Variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future		(65)	(216)	(10)	(7)
		608	470	2 027	2 098
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite		15	14	43	44
Charges administratives et autres charges		87	68	286	227
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement		62	72	202	220
Total des charges		**772**	**624**	**2 558**	**2 589**
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges		**(129)**	**641**	**1 422**	**2 124**
Autres éléments du résultat global					
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	4	15	(75)	84	(330)
Total du résultat global		**(114)**	**566**	**1 506**	**1 794**

	Trimestres clos les 30 septembre 2015	Trimestres clos les 30 septembre 2014	Neuf mois clos les 30 septembre 2015	Neuf mois clos les 30 septembre 2014
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges attribuables aux :				
Intervenants de la CSPAAT	(72)	620	1 355	1 949
Participations ne donnant pas le contrôle	(57)	21	67	175
	(129)	**641**	**1 422**	**2 124**
Total du résultat global attribuable aux :				
Intervenants de la CSPAAT	(57)	545	1 439	1 619
Participations ne donnant pas le contrôle	(57)	21	67	175
	(114)	**566**	**1 506**	**1 794**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États des variations de l'insuffisance de l'actif consolidés intermédiaires résumés
Non audité (en millions de dollars canadiens)

		Insuffisance de l'actif		
	Note	Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2013		(10 638)	2 394	(8 244)
Excédent des produits sur les charges		1 949	175	2 124
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	4	(330)	-	(330)
Variation de la participation relative aux placements		-	(4)	(4)
Solde au 30 septembre 2014		(9 019)	2 565	(6 454)
Excédent des produits sur les charges		887	67	954
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel		34	-	34
Variation de la participation relative aux placements		-	12	12
Solde au 31 décembre 2014		(8 098)	2 644	(5 454)
Excédent des produits sur les charges		1 355	67	1 422
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	4	84	-	84
Variation de la participation relative aux placements		-	6	6
Solde au 30 septembre 2015		**(6 659)**	**2 717**	**(3 942)**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Tableaux des flux de trésorerie consolidés intermédiaires résumés

Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2015	**2014**	**2015**	**2014**
Activités d'exploitation :				
Total du résultat global	(114)	566	1 506	1 794
Rajustements :				
Amortissement de la prime nette sur les placements	1	-	2	3
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	5	4	12	12
Variation de la juste valeur des placements	702	(37)	(143)	(1 085)
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	(2)	(1)	16	(14)
Revenu de dividendes provenant des actions de sociétés ouvertes	(90)	(63)	(252)	(232)
Revenu provenant des entreprises associées et des coentreprises	(11)	(13)	(26)	(27)
Produits d'intérêts	(56)	(56)	(165)	(164)
Charges d'intérêts	1	3	8	10
Total du résultat global après rajustements	436	403	958	297
Variation des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Débiteurs, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement	(13)	14	(111)	(48)
Fournisseurs et charges à payer, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement et de financement	60	144	78	147
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	(37)	7	16	87
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	(5)	80	(51)	345
Dette au titre de l'indemnisation future	(65)	(216)	(10)	(7)
Total des variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	(60)	29	(78)	524
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**376**	**432**	**880**	**821**
Activités d'investissement :				
Revenu de dividendes provenant des actions de sociétés ouvertes, des entreprises associées et des coentreprises	101	72	269	245
Intérêts reçus	32	33	141	140
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13)	(32)	(48)	(70)
Achat de placements	(2 554)	(1 875)	(8 733)	(7 470)
Produits de la vente et échéance de placements	2 026	1 550	7 475	6 922
Acquisition d'immeubles de placement	(18)	(6)	(38)	(22)
Acquisition d'entreprises associées et de coentreprises	(2)	(25)	(12)	(68)
Produit tiré de la sortie d'entreprises associées et de coentreprises	-	-	-	1
Acquisition d'entreprises	-	-	-	(184)
Cessions d'entreprises	4	-	4	-
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(424)**	**(283)**	**(942)**	**(506)**
Activités de financement :				
Cession de participations ne donnant pas le contrôle	5	29	56	57
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	(16)	(16)	(50)	(61)
Remboursement de titres de créance, montant net	(54)	(23)	(61)	(23)
Intérêts versés au titre de la dette	(2)	(3)	(8)	(10)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**(67)**	**(13)**	**(63)**	**(37)**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(115)**	**136**	**(125)**	**278**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 463	1 416	1 473	1 274
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	**1 348**	**1 552**	**1 348**	**1 552**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
30 septembre 2015
Non audité (en millions de dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914 et est située dans la province de l'Ontario (la « province »). À titre d'organisme fiduciaire du gouvernement de l'Ontario, la CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (Ontario) (la « LSPAAT »), qui établit un régime d'assurance sans égard à la responsabilité fournissant des prestations aux travailleurs qui contractent une maladie ou subissent une lésion en milieu de travail.

La CSPAAT préconise la santé et la sécurité au travail dans la province et fournit un régime d'assurance contre les accidents du travail aux employeurs et travailleurs de l'Ontario. La CSPAAT est financée entièrement par les primes versées par les employeurs et ne reçoit aucun financement ou aide du gouvernement de l'Ontario. Elle tire également des produits d'un portefeuille de placements diversifié qu'elle détient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes de prestations en cours.

Le siège social de la CSPAAT est situé au 200, rue Front Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3J1.

2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été dressés conformément à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, en utilisant les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), qui ont été adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada au titre des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entités d'intérêt public.

La publication des états financiers consolidés intermédiaires résumés a été autorisée par le conseil d'administration de la CSPAAT le 9 décembre 2015.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
30 septembre 2015
Non audité (en millions de dollars canadiens)

3. Placements et revenu de placement net

Le tableau suivant fournit un sommaire de la nature des placements par catégorie d'actifs :

	Actions de sociétés ouvertes	Revenu fixe	Porte-feuille multi-actifs	Immobilier	Infras-tructures	Autres	30 sept. 2015	31 déc. 2014
Actions de sociétés ouvertes (note 7)	8 963	-	418	-	-	-	9 381	9 136
Obligations (note 7)	-	6 230	460	-	-	-	6 690	6 307
Actifs dérivés (note 7)	2	-	57	-	2	-	61	158
Placements alternatifs (note 7)[1]	-	-	4 738	452	923	69	6 182	5 239
Immeubles de placement (note 7)	-	-	-	1 212	-	-	1 212	1 194
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	-	-	-	407	133	-	540	527
Autres placements	-	-	4 738	2 071	1 056	69	7 934	6 960

1. Les placements alternatifs comprennent les placements sur le marché privé, les fonds communs et les rentes.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
30 septembre 2015
Non audité (en millions de dollars canadiens)

Revenu de placement net

Le revenu (la perte) de placement net est comme suit :

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2015	**2014**	**2015**	**2014**
Actions de sociétés ouvertes	(304)	77	601	724
Obligations	23	80	211	351
Placements alternatifs	282	233	788	468
Produits provenant des immeubles de placement	28	27	61	90
Revenu provenant des entreprises associées et des coentreprises	11	13	26	27
Dérivés	(559)	(235)	(1 044)	(66)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	1	2	2
Moins : frais de placement	(40)	(40)	(135)	(127)
Moins : perte (revenu) attribuable à la Caisse pour perte de revenu de retraite	30	(11)	(37)	(96)
(Perte) revenu de placement net	**(528)**	**145**	**473**	**1 373**

Le revenu (la perte) de placement net comprend ce qui suit :

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2015	**2014**	**2015**	**2014**
(Pertes nettes) profits nets sur les instruments financiers	(702)	37	143	1 086
Produits d'intérêts et de dividendes	145	119	415	393
Produits provenant des immeubles de placement	28	27	61	90
Revenu provenant des entreprises associées et des coentreprises	11	13	26	27
Moins : perte (revenu) attribuable à la Caisse pour perte de revenu de retraite	30	(11)	(37)	(96)
(Perte) revenu de placement	**(488)**	**185**	**608**	**1 500**
Frais de placement	(40)	(40)	(135)	(127)
(Perte) revenu de placement net	**(528)**	**145**	**473**	**1 373**

4. Régimes d'avantages du personnel

Les réévaluations des régimes à prestations définies du personnel sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de la façon suivante :

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2015	**2014**	**2015**	**2014**
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant de changements dans les hypothèses financières	97	(68)	97	(367)
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-	(51)
Pertes actuarielles découlant des antécédents démographiques ou autres	-	-	(2)	(1)
(Insuffisance) excédent du rendement réel des actifs des régimes sur les produits d'intérêts	(82)	(7)	(11)	89
Total des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	**15**	**(75)**	**84**	**(330)**

Les réévaluations ne sont jamais reclassées dans les charges; les autres éléments du résultat global liés aux réévaluations sont immédiatement transférés au passif non provisionné.

Passif au titre des régimes d'avantages du personnel

Le passif au titre des régimes d'avantages du personnel est composé des éléments suivants :

	30 septembre 2015	**31 décembre 2014**
Valeur actualisée des obligations entièrement ou partiellement capitalisées	3 141	3 118
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	705	708
Valeur actualisée totale des obligations	3 846	3 826
Juste valeur des actifs des régimes	(2 670)	(2 599)
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	**1 176**	**1 227**

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
30 septembre 2015
Non audité (en millions de dollars canadiens)

5. Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est composée des éléments suivants :

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
Perte de gains	9 159	9 015
Pension des travailleurs	5 858	6 115
Soins de santé	3 964	3 849
Prestations de survivant	2 729	2 687
Perte économique future	1 480	1 608
Fournisseurs externes	249	239
Perte non économique	260	253
Maladies professionnelles à longue latence	1 924	1 886
Charges administratives liées aux demandes de prestations	1 167	1 148
Dette au titre de l'indemnisation future	**26 790**	**26 800**

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution de la dette au titre de l'indemnisation future :

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
Dette au titre de l'indemnisation future au début de la période	26 800	26 960
Coûts des prestations	2 027	2 623
Coûts des prestations payés au cours de la période	(2 037)	(2 783)
Dette au titre de l'indemnisation future à la fin de la période	**26 790**	**26 800**

6. Engagements et passifs éventuels

Engagements relatifs aux placements

La CSPAAT avait les engagements suivants relatifs à son portefeuille de placements :

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
Placements dans : immobilier, portefeuille multiactifs et infrastructures	921	948
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	110	127
Achats ou développement d'immeubles de placement	74	8
	1 105	**1 083**

Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement

Les engagements connus se rapportant aux obligations sanctionnées par la loi et aux engagements de financement au 30 septembre 2015 s'établissaient à environ 254 $ pour la période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
30 septembre 2015
Non audité (en millions de dollars canadiens)

Poursuites

La CSPAAT est partie à diverses poursuites et réclamations, survenues dans le cours normal des activités, dont l'issue n'est pas encore déterminée. En se fondant sur les renseignements qui sont actuellement connus de la CSPAAT, la direction estime que l'issue probable de l'ensemble des poursuites et réclamations en cours aura une incidence négligeable sur la situation financière de la CSPAAT.

7. Évaluation et présentation de la juste valeur

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 et de l'exercice clos le 31 décembre 2014, aucun changement n'a été apporté aux niveaux de classification des instruments financiers. Les transferts entre les différents niveaux de la hiérarchie sont comptabilisés à la date de clôture.

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs dans la hiérarchie des justes valeurs :

	30 septembre 2015				31 décembre 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs et passifs évalués à la juste valeur								
Trésorerie et équivalents de trésorerie[1]	385	963	-	1 348	658	815	-	1 473
Actions de sociétés ouvertes	9 342	39	-	9 381	9 097	39	-	9 136
Obligations	-	6 690	-	6 690	-	6 307	-	6 307
Placements alternatifs	-	5 730	452	6 182	-	4 867	372	5 239
Immeubles de placement	-	-	1 212	1 212	-	-	1 194	1 194
Actifs dérivés	-	61	-	61	-	158	-	158
Passifs dérivés	-	(149)	-	(149)	-	(97)	-	(97)
Passifs dont la juste valeur est présentée								
Dette à long terme	-	(62)	-	(62)	-	(64)	-	(64)

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant en trésorerie de 385 $ et des instruments du marché monétaire à court terme de 963 $ (respectivement 658 $ et 815 $ au 31 décembre 2014).

Le tableau ci-après présente une description générale des méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur.

Niveau de la hiérarchie	Méthode d'évaluation
Niveau 1	La juste valeur est évaluée comme étant le cours de clôture pour des actifs identiques sur un marché public actif à la date de clôture.
Niveau 2	Si un cours sur un marché public actif ne peut être obtenu, des données

Niveau de la hiérarchie	Méthode d'évaluation
	observables sont utilisées pour estimer la juste valeur au moyen de l'approche par le marché ou de l'approche par le résultat. Lorsque l'approche par le marché est utilisée, la juste valeur est estimée en rajustant le cours du marché d'un actif ou d'un passif semblable, à l'aide de données comme les taux d'intérêt ou les taux de change en vigueur. La juste valeur estimée à l'aide de l'approche par le résultat est fonction des flux de trésorerie futurs fixes actualisés à l'aide des taux d'intérêt du marché pour un actif ou un passif semblable.
Niveau 3	*Placements alternatifs* La juste valeur des placements alternatifs dans des entités du secteur de l'immobilier est estimée en fonction des évaluations des immeubles de placement sous-jacents effectuées au moyen des méthodes présentées ci-après pour les immeubles de placement. *Immeubles de placement* La juste valeur des immeubles de placement est estimée selon les évaluations effectuées par des évaluateurs qualifiés. Les évaluations des immeubles de placement sont en grande partie fondées sur les flux de trésorerie futurs actualisés prévus sur chaque immeuble, utilisant un taux d'actualisation et un taux de capitalisation final qui reflètent les caractéristiques, l'endroit et le marché de l'immeuble. Les flux de trésorerie futurs sont fondés, entre autres, sur les loyers provenant des contrats de location actuels et des hypothèses au sujet des loyers provenant des contrats de location futurs reflétant les conditions actuelles, moins les sorties de trésorerie futures ayant trait à ces contrats de location actuels et futurs. Au moins une évaluation par année est réalisée pour chaque immeuble en fonction d'une évaluation indépendante.

Placements alternatifs dans des entités du secteur de l'immobilier (niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur)

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement de la juste valeur des placements alternatifs dans des entités du secteur de l'immobilier :

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
Solde au début de la période	372	371
Achats	68	3
Ventes	-	(8)
Profits nets comptabilisés dans le revenu de placement net	12	6
Solde à la fin de la période	**452**	**372**

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
30 septembre 2015
Non audité (en millions de dollars canadiens)

Les taux d'actualisation et de capitalisation finaux suivants ont été utilisés pour estimer la juste valeur des flux de trésorerie actualisés :

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
Entités du secteur de l'immobilier		
Taux d'actualisation	5,5 % - 8,3 %	5,5 % - 8,3 %
Taux de capitalisation finaux	4,8 % - 7,3 %	4,8 % - 7,8 %

	Augmentation (diminution) de la juste valeur des entités du secteur de l'immobilier	
Changement d'hypothèses	**30 septembre 2015**	**31 décembre 2014**
Augmentation de 50 points de base pour établir le taux d'actualisation et le taux de capitalisation final	(36)	(37)
Diminution de 50 points de base pour établir le taux d'actualisation et le taux de capitalisation final	45	43
Augmentation de 5 % des flux de trésorerie futurs prévus des immeubles sous-jacents	21	21
Diminution de 5 % des flux de trésorerie futurs prévus des immeubles sous-jacents	(21)	(21)

Immeubles de placement (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs)

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement de la juste valeur des immeubles de placement :

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
Solde au début de la période	1 194	970
Acquisitions d'actifs	7	-
Regroupements d'entreprises	-	184
Dépenses d'investissement	31	32
Profits nets (pertes nettes) provenant de la variation de la juste valeur	(16)	16
Cessions	(4)	-
Autres	-	(8)
Solde à la fin de la période	**1 212**	**1 194**

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
30 septembre 2015
Non audité (en millions de dollars canadiens)

8. Transactions entre parties liées

Gouvernement de l'Ontario et parties liées

La CSPAAT est un organisme fiduciaire du gouvernement de l'Ontario, responsable de l'administration de la LSPAAT. À ce titre, elle est considérée comme une entité gouvernementale et bénéficie d'exemptions partielles selon les IFRS quant à la déclaration de transactions auprès du gouvernement de l'Ontario et de divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne.

Conformément à la LSPAAT, la CSPAAT est tenue de rembourser au gouvernement de l'Ontario tous les frais administratifs engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Elle est également tenue de financer les coûts liés aux activités de prévention du ministère du Travail, le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs. Ces remboursements et les sommes connexes imputées aux employeurs sont déterminés et approuvés par le ministre du Travail. Le financement total fourni dans le cadre de ces obligations sanctionnées par la loi et ces engagements de financement s'est élevé à respectivement 60 $ et 181 $ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015 (61 $ et 182 $ en 2014).

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement pour les subventions, que la CSPAAT présente collectivement comme charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement, les états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent des sommes provenant d'activités de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario.

La CSPAAT est tenue de rembourser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « MSSLD ») les honoraires des médecins pour les services dispensés aux travailleurs blessés, ainsi que les frais administratifs du MSSLD. Les montants versés au MSSLD pour les honoraires des médecins et les services administratifs pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015 se sont établis à respectivement 9 $ et 27 $ (9 $ et 28 $ en 2014).

Des titres à revenu fixe négociables d'un montant de 1 455 $ émis par le gouvernement de l'Ontario et entités liées (1 394 $ au 31 décembre 2014) sont compris dans les placements.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les deux régimes de retraite à prestations définies des employés et les régimes d'avantages à long terme, dont l'assurance-vie, l'assurance pour soins dentaires et l'assurance-maladie complémentaire, des employés de la CSPAAT sont considérés comme des parties liées. La note 4 fournit les détails des transactions concernant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.